



**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

[Sarah.Hadi@forces.gc.ca](mailto:Sarah.Hadi@forces.gc.ca)

**Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à : Défense nationale Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Solicitation Closes –  
L’invitation prend fin**

At – à : 2:00 PM – 14h00

On - le : 3 January – janvier 2017

**THIS DOCUMENT CONTAINS A  
SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT  
CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES  
À LA SÉCURITÉ**

<b>Title/Titre</b> Optical Coherence Tomography Device Appareil de tomographie à cohérence optique	<b>Solicitation No – N° de l’invitation</b> W6369-16-A036
<b>Date of Solicitation – Date de l’invitation</b>	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b>  <a href="mailto:Sarah.hadi@forces.gc.ca">Sarah.hadi@forces.gc.ca</a>  Sarah Hadi, Director Services Contracting (D Svcs C) 3-3-6-3 - Direction – Contrats de services (DC Svcs) 3- 3-6-3	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> 819-939-8529	<b>FAX No – N° de fax</b>
<b>Destination</b>  See herein. - Voir dans les présentes.	

**Instructions:**

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions:** Les taxes municipales ne s’appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d’accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
31-Mar-17	
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d’imprimerie)	
Name/Nom _____ Title/Titre _____ Signature _____ Date _____	

## TABLE DES MATIÈRES

1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	3
1.2	ÉNONCÉ DES BESOINS.....	3
1.3	COMPTE RENDU.....	3
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>		<b>4</b>
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	4
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4	LOIS APPLICABLES.....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>		<b>6</b>
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>		<b>10</b>
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	10
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION .....	13
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>		<b>13</b>
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	14
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	14
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>		<b>14</b>
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	14
6.2	ÉNONCÉ DES BESOINS.....	15
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
6.4	DURÉE DU CONTRAT.....	15
6.5	RESPONSABLES.....	16
6.6	PAIEMENT .....	17
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	17
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	18
6.9	LOIS APPLICABLES .....	18
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	18
6.11	CONTRAT DE DÉFENSE .....	18
<b>ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS .....</b>		<b>19</b>
<b>ANNEXE B – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....</b>		<b>22</b>
<b>ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....</b>		<b>24</b>
<b>ANNEXE D – BASE DE PAIEMENT.....</b>		<b>27</b>

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

- A. Avant qu'un contrat soit attribué, les conditions suivantes doivent être respectées :
- (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'un organisme valable tel qu'il est indiqué à la partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - (ii) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité comme il est indiqué à la partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - (iii) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- B. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement l'attestation de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir l'attestation de sécurité requise demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- C. [Pour obtenir plus de renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires peuvent consulter le site Web du Programme de la sécurité industrielle](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) [<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>].

### **1.2 Énoncé des besoins**

L'entrepreneur doit fournir les articles énumérés à l'annexe A.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent présenter leur demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Si un compte rendu est nécessaire, vous pouvez communiquer avec l'autorité contractante par courriel.

### **1.4 Accords commerciaux**

Le contrat est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord sur le commerce intérieur.

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions désignées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est supprimée dans sa totalité.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées conformément aux instructions précisées à la page 1 de la présente demande de soumissions au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués.

Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du ministère de la Défense nationale (MDN) peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou contenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que l'autorité contractante a reçu la soumission en entier. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si la représentante de l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de minimiser les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour obtenir l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

Le Canada n'est en aucun cas responsable des soumissions reçues en retard, à savoir après la date et l'heure de clôture.

Étant donné la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

---

## 2.3 Demandes de renseignements – En période de soumission

La section 13, Communications – Période de soumission du document 2003 – Instructions Uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels intégrés par renvoi ci-dessus est par la présente supprimée dans son intégralité et remplacée par ce qui suit :

### 13. Communications en période de soumission

Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les demandes de renseignements et autres communications ayant trait à la demande de soumissions doivent être adressées uniquement au point de contact du MDN nommé dans la demande de soumissions. À défaut de se conformer à cette exigence, la soumission pourrait être déclarée non recevable.

Afin d'assurer l'uniformité et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, les demandes de renseignements importantes reçues, ainsi que les réponses à ces demandes, seront fournies simultanément aux soumissionnaires qui auront reçu la demande de soumissions, et ce, sans que le nom de l'auteur des demandes de renseignements soit mentionné.

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les soumissionnaires devraient indiquer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au gouvernement du Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I – Soumission technique : une (1) copie électronique transmise par courriel;  
Section II – Soumission financière : une (1) copie électronique fournie par courriel;  
Section III – Attestations : une (1) copie électronique fournie par courriel.

Les prix doivent figurer uniquement dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans aucune autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (i) utiliser du papier de 8,5 x 11 po (216 x 279 mm);
- (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Ils doivent démontrer leur capacité d'effectuer les travaux de façon complète, concise et claire.

La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie les points faisant l'objet des critères d'évaluation de la soumission. Il ne suffit pas de simplement reprendre les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Pour faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande aux soumissionnaires de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les répétitions, les soumissionnaires peuvent faire des renvois aux différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro du paragraphe et de la page où le sujet visé est déjà traité.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément au barème de prix de la pièce jointe 1 de la partie 3. Le montant total des taxes applicables doit figurer séparément.

Les soumissions financières présentées doivent être établies en dollars canadiens. Le montant total des taxes applicables doit figurer séparément.

Les soumissionnaires doivent soumettre leurs prix et leurs taux destination franco bord; les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, s'il y a lieu, et les taxes applicables exclues.

Au moment de préparer leur soumission financière, les soumissionnaires devraient examiner l'article 4.1.2, Évaluation financière, figurant à la partie 4 de la demande de soumissions, l'article 6.6, Paiement, figurant à la partie 6 de la demande de soumission, et l'annexe D, Base de paiement.

### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

#### 3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

### Section IV : Renseignements supplémentaires

#### PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX

Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière.

	Description	Quantité	Délai (en jours civils)	Prix unitaire ferme (en \$ CAN)		
				Année initiale du contrat : Date d'attribution – 31 déc. 2017	Taux optionnel A : 1 <sup>er</sup> janv. 2018 – 31 déc. 2018	Taux optionnel B : 1 <sup>er</sup> janv. 2019 – 31 déc. 2019
1	Livraison et installation de l'appareil de tomographie à cohérence optique (y compris les accessoires nécessaires) conformément à l'annexe A.	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>ACCESSOIRES</b>						
2a	Une (1) table motorisée compatible avec l'appareil de tomographie à cohérence optique, adaptable aux différentes tailles des patients.	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
2b	Un (1) écran couleur ayant une diagonale minimale d'au moins dix-neuf (19) pouces, et une résolution minimale de 1920 x	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$

	1080 pixels.					
<b>2c</b>	Un (1) système informatique (y compris le logiciel applicable pour traiter, visualiser et récupérer des images et la formation de l'opérateur de l'appareil de tomographie à cohérence optique).	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>2d</b>	Une (1) imprimante laser qui imprime en couleur ainsi qu'en noir et blanc, ayant une vitesse d'impression minimale de douze (12) pages par minute et une résolution d'impression minimale de 600 x 600 points par pouce.	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>FORMATION</b>						
<b>3a</b>	Au moins un (1) jour de formation sur place pour un minimum de trois (3) techniciens en ophtalmologie.	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>3b</b>	Manuels de formation, documents de références, documentation, frais de scolarité et frais de déplacement et de subsistance de l'entrepreneur	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>GARANTIE</b>						
<b>4</b>	Période de garantie d'au moins un (1) an (y compris toutes les mises à jour logicielles, les pièces et la main-d'œuvre, le soutien technique par téléphone et le soutien technique à distance)	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$



Solicitation No. – N° de l'invitation  
W6369-16-A036  
Client Ref. No. – N° de réf. du client  
W6369-16-A036

Amd. No. – N° de la modif.  
File No. – N° du dossier  
W6369-16-A036

Buyer ID – Id de l'acheteur  
XXXXXX  
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

<b>5</b>	<b>TOTAL</b>		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>6</b>	<b>Prix évalué (TPS et TVH en sus) :</b>  _____ \$  <b>(Prix évalué = Contrat initial total + Taux optionnel total A+ Taux optionnel total B)</b>				
<b>7</b>	<b>TPS/TVH</b>  <b>(Inscrire le montant de la TPS ou de la TVH, le cas échéant.)</b>	<b>TPS _____ \$</b> <b>TVH _____ \$</b>	<b>TPS _____ \$</b> <b>TVH _____ \$</b>	<b>TPS _____ \$</b> <b>TVH _____ \$</b>	

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.

Une équipe d'évaluation constituée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

N°	EXIGENCE	RESPECTÉE	NON RESPECTÉE	JUSTIFICATION
<b>Spécifications obligatoires (SO)</b>				
SO1	L'appareil doit répondre à toutes les normes de l'Association canadienne de normalisation ou à leurs équivalents (une preuve de certification ou une preuve d'équivalence doit être jointe à la soumission) [ <a href="http://www.csagroup.org/fr/a-propos/marques-et-etiquettes-certification/">http://www.csagroup.org/fr/a-propos/marques-et-etiquettes-certification/</a> ]. L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes ( <a href="https://www.scc.ca/fr">https://www.scc.ca/fr</a> ).			
SO2	L'appareil doit être homologué par Santé Canada en tant qu'instrument médical. Une preuve de son homologation doit être jointe à la soumission ( <a href="https://health-products.canada.ca/mdall-limh/switchlocale.do?lang=fr&amp;url=t.licence.type">https://health-products.canada.ca/mdall-limh/switchlocale.do?lang=fr&amp;url=t.licence.type</a> ).			
SO3	Le fournisseur s'engage à respecter les exigences ci-après.  Mode de mesurage :  i. Vitesse de numérisation : L'appareil de tomographie à cohérence optique doit pouvoir numériser avec une vitesse minimale de 40 000 A-scan/seconde. ii. Mode de dimension : Capable de reproduire une imagerie tridimensionnelle de la rétine et la topographie du disque du nerf optique. iii. L'appareil de tomographie à cohérence optique doit utiliser l'imagerie infrarouge du fond, réduisant au minimum la nécessité d'une dilatation des pupilles.			

N°	EXIGENCE	RESPECTÉE	NON RESPECTÉE	JUSTIFICATION
SO4	<p>Le fournisseur s'engage à respecter les exigences ci-après.</p> <p><b>RÉSOLUTION AXIALE</b></p> <p>i. L'appareil de tomographie à cohérence optique doit utiliser le domaine spectral ou de Fourier avec une résolution axiale (approfondie) inférieure ou égale à 7 micromètres.</p>			
SO5	<p>Le fournisseur s'engage à respecter les exigences ci-après.</p> <p><b>RÉSOLUTION TRANSVERSALE</b></p> <p>i. L'appareil de tomographie à cohérence optique doit avoir une résolution transversale inférieure ou égale à 20 micromètres (dans les tissus).</p>			
SO6	<p>Le fournisseur s'engage à respecter les exigences ci-après.</p> <p><b>MODULE D'ANALYSE DE LA RÉTINE</b>  Doit avoir :</p> <p>i. Oculométrie, épaisseur de la rétine, volume de la rétine et couche des fibres nerveuses rétinienne.</p> <p>ii. Épithélium pigmentaire de la rétine.</p> <p>iii. Système d'oculométrie : Ce système aidera à surveiller la maladie possible au fil du temps.</p> <p>iv. Doit présenter des images pouvant indiquer les couches de la rétine pour le diagnostic des troubles de la macula, incluant sans toutefois s'y limiter, la dégénérescence maculaire liée à l'âge, l'oedème maculaire, les trous maculaires et la maculopathie myopique (tache de Fuchs).</p> <p>v. Macula : Obtenir des images pouvant indiquer la membrane limitante interne.</p> <p>vi. Macula : Obtenir des images pouvant indiquer le segment intérieur/segment extérieur.</p> <p>Vii. Macula : Obtenir des images pouvant indiquer l'épithélium de la membrane de Bruch de la rétine.</p>			

N°	EXIGENCE	RESPECTÉE	NON RESPECTÉE	JUSTIFICATION
SO7	<p>Le fournisseur s'engage à respecter les exigences ci-après.</p> <p><b>MODULE D'ANALYSE DU GLAUCOME</b>  <b>Doit pouvoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Glaucome : Obtenir des images pouvant indiquer les couches des fibres nerveuses optiques utilisées dans le diagnostic des troubles du glaucome.</li> <li>ii. Glaucome : Obtenir des images de la région rétinale périmaculaire pour examiner de près la couche de cellules ganglionnaires de la rétine pour le diagnostic des troubles du glaucome.</li> </ul>			
SO8	<p>Le fournisseur s'engage à respecter les exigences ci-après.</p> <p><b>ANALYSE DU SEGMENT ANTÉRIEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. L'appareil de tomographie à cohérence optique doit fournir une imagerie du segment antérieur.</li> <li>ii. L'appareil de tomographie à cohérence optique doit être doté d'un filtre de réduction du bruit pour améliorer le niveau de détail.</li> <li>iii. Ce module doit fournir un outil interactif pour les mesures de la cornée et de la sclère.</li> <li>iv. Ce module doit pouvoir indiquer le glaucome par fermeture de l'angle.</li> <li>v. Ce module doit pouvoir indiquer les deux angles de la chambre antérieure dans une seule numérisation.</li> </ul>			
SO9	<p>Le fournisseur s'engage à respecter les exigences ci-après.</p> <p><b>CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES ET PHYSIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. L'appareil de tomographie à cohérence optique doit accepter la tension de 120 V c.a. à 60 Hz.</li> </ul>			

N°	EXIGENCE	RESPECTÉE	NON RESPECTÉE	JUSTIFICATION
<b>Accessoires obligatoires (AO)</b>				
AO1	Doit confirmer au moment de la présentation de leur soumission les conditions de garantie suivantes :  A. Fournir une garantie d'au moins un (1) an comportant l'option d'achat, à la discrétion du Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, et jusqu'à trois périodes de garantie d'un an supplémentaires. B. Durant les périodes de garantie initiale et optionnelle, l'entrepreneur doit inclure les éléments suivants dans le prix proposé : i. toutes les mises à jour logicielles; ii. les pièces et la main-d'œuvre; iii. le soutien technique par téléphone; iv. le soutien technique à distance.			

#### 4.1.2 Évaluation financière

Aux fins d'évaluation des soumissions et de sélection de l'entrepreneur seulement, le prix évalué d'une soumission sera déterminé conformément au barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 à la partie 3.

#### 4.2 Méthode de sélection

##### 4.2.1 Clause du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat : A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection – Critères techniques obligatoires.

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable affichant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et d'autres renseignements.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. Le gouvernement du Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi qu'une attestation fournie par le soumissionnaire se révèle fautive, que l'erreur ait été commise de façon délibérée ou non, pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux modalités du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations ci-dessous dûment remplies avec leur soumission.

### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents exigés, le cas échéant, afin d'éviter que son offre ne soit rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, le cas échéant, ne figurent sur la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et développement social Canada ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.108345218.1418120565.1461700134](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.108345218.1418120565.1461700134)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

#### 6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité [LVERS] et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat. Les exigences suivantes relatives à la sécurité (LVERS et clauses connexes du Programme de sécurité industrielle) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de **vérification d'organisation désignée** en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent tous détenir une **COTE DE FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :

- a) LVERS et Guide de sécurité (s'il y a lieu), reproduits à l'annexe C ci-jointe;
- b) Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

## **6.2 Énoncé des besoins**

L'entrepreneur doit fournir les articles énumérés à l'annexe A.

## **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions désignées dans le contrat par un numéro, une date et un titre figurent au *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

### **6.3.1 Conditions générales**

Le document 2010A (2016-04-04), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

- a) Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

## **6.4 Durée du contrat**

### **6.4.1 Date de livraison**

L'achat initial de l'APPAREIL de tomographie à cohérence optique détaillé dans l'annexe A doit être reçu d'ici le 31 mars 2017 ou aussitôt que possible.

### **6.4.2 Biens et/ou services optionnels**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services, ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A du contrat, selon les mêmes conditions, et aux prix ou aux tarifs établis dans le contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant le 31 décembre 2019 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

### **6.4.3 Points de livraison**

La prestation des services en réponse aux besoins se fera aux points de livraison spécifiés dans l'annexe A du contrat.

#### 6.4.4 Marquage

L'appareil de tomographie à cohérence optique doit avoir une marque visible indiquant qu'il répond à toutes les normes de l'Association canadienne de normalisation ou à leurs équivalents (<http://www.csagroup.org/fr/a-propos/marques-et-etiquettes-certification/>). L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (<https://www.scc.ca/fr>).

#### 6.5 Responsables

##### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Sarah Hadi  
Titre : Agente de négociation des contrats  
Direction : D Svcs C 3  
Adresse : Ministère de la Défense nationale, 101, promenade du Colonel-By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
Téléphone : 819-939-8529  
Télécopieur : 819-939-3170  
Courriel : [sarah.hadi@forces.gc.ca](mailto:sarah.hadi@forces.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et doit approuver par écrit toute modification au contrat. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

##### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le présent contrat est :

Nom :  
Titre :  
Direction :  
Adresse :  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :  
(À insérer au moment de l'attribution du contrat.)

##### 6.5.3 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom :  
Titre :  
Direction :  
Adresse :  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :  
(À insérer au moment de l'attribution du contrat.)



#### 6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom :  
Titre :  
Direction :  
Adresse :  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :  
(À insérer au moment de l'attribution du contrat.)

#### 6.6 Paiement

##### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur se verra payer un prix unitaire ferme précisé à l'annexe D, soit un montant total de (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat) \$ et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les modifications techniques, ou quelque modification ou interprétation des travaux qui n'auront pas été approuvées par écrit par l'autorité contractante avant leur intégration aux travaux.

##### 6.6.2 Méthode de paiement

H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

##### 6.6.3 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- a. carte d'achat Visa;
- b. carte d'achat MasterCard;
- c. dépôt direct (national et international);
- d. échange de données informatisé;
- e. virement télégraphique (international seulement);
- f. système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit remettre des factures conformément aux exigences indiquées dans la section « Présentation des factures » des conditions générales et conformément à l'annexe D. Les factures ne doivent pas être présentées avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient terminés.

Les factures doivent être transmises comme suit :

- a. La facture originale et une (1) copie doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous aux fins d'attestation et de paiement.  
Division des services de santé  
Centre de soins de santé, 1745, promenade Alta Vista, 1-26
- b. Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante indiquée sous la section intitulée « Responsables » du contrat.

## **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.8.1 Respect**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la période du contrat.

### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document indiqué en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales (2010A, 2016-04-04);
- c) l'annexe A, Énoncé des besoins;
- d) l'annexe B, Spécifications techniques obligatoires;
- e) l'annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) l'annexe D, Base de paiement;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_ (insérer la date au moment de l'attribution du contrat).

### **6.11 Contrat de défense**

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

---

## ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS

### 1. TITRE

APPAREIL de tomographie à cohérence optique

### 2. INTRODUCTION

Le présent document décrira le besoin des Forces armées canadiennes (FAC), par l'entremise du Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC), pour un appareil de tomographie à cohérence optique non invasif.

### 3. OBJECTIF

Les FAC utilisent cet appareil pour le diagnostic et la gestion du glaucome et des maladies de la rétine et du segment antérieur chez la population. L'appareil de tomographie à cohérence optique non invasif utilise des ondes lumineuses pour étudier la rétine de l'œil avec une résolution transversale à l'échelle micrométrique par numérisation de l'imagerie de la morphologie, qui est associée à l'histologie rétinale.

### 4. PORTÉE

L'appareil de tomographie à cohérence optique doit respecter les normes réglementaires énumérées à la section 5. Le Gp Svc S FC exigera l'achat initial d'un (1) appareil de tomographie à cohérence optique, y compris l'installation au 41<sup>e</sup> Centre des Services de santé des FC, bâtiment 150, Richelain, (Québec) JOJ 1R0, avec une option d'acheter des quantités supplémentaires en tout temps avant le 31 décembre 2019. En incluant l'achat initial d'un (1) appareil de tomographie à cohérence optique, une exigence vise aussi à acheter une table motorisée pour l'appareil de tomographie à cohérence optique, l'écran couleur à haute résolution, le système informatique, avec le logiciel applicable pour traiter, visualiser et récupérer des images, l'imprimante laser et la formation de l'opérateur de l'appareil de tomographie à cohérence optique.

### 5. NORMES/ATTESTATIONS OBLIGATOIRES :

L'appareil de tomographie à cohérence optique doit respecter les spécifications/normes/attestations réglementaires suivantes :

- a) L'appareil de tomographie à cohérence optique doit avoir une marque visible indiquant qu'il répond à toutes les normes de l'Association canadienne de normalisation ou à leurs équivalents (<http://www.csagroup.org/fr/a-propos/marques-et-etiquettes-certification/>). L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (<https://www.scc.ca/fr>).
- b) L'appareil de tomographie à cohérence optique doit avoir une licence d'appareil médical active et valide accordée par Santé Canada, et l'entrepreneur doit fournir une copie de la licence de l'appareil dans la soumission. Le Gp Svc S FC se réserve le droit, à sa discrétion, de vérifier la validité de la licence de l'appareil par l'entremise de Santé Canada (<https://health-products.canada.ca/mdall-limh/switchlocale.do?lang=fr&url=t.licence.type>).

- c) La table motorisée doit avoir une marque visible indiquant qu'elle répond à toutes les normes de l'Association canadienne de normalisation ou à leurs équivalents (<http://www.csagroup.org/fr/a-propos/marques-et-etiquettes-certification/>). L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (<https://www.scc.ca/fr>).
- D) L'imprimante laser doit avoir une marque visible indiquant qu'elle répond à toutes les normes de l'Association canadienne de normalisation ou à leurs équivalents (<http://www.csagroup.org/fr/a-propos/marques-et-etiquettes-certification/>). L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (<https://www.scc.ca/fr>).
- e) L'écran couleur à haute résolution doit avoir une marque visible indiquant qu'il répond à toutes les normes de l'Association canadienne de normalisation ou à leurs équivalents (<http://www.csagroup.org/fr/a-propos/marques-et-etiquettes-certification/>). L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (<https://www.scc.ca/fr>).
- f) Le système informatique doit avoir une marque visible indiquant qu'elle répond à toutes les normes de l'Association canadienne de normalisation ou à leurs équivalents (<http://www.csagroup.org/fr/a-propos/marques-et-etiquettes-certification/>). L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (<https://www.scc.ca/fr>).
- g) L'appareil de tomographie à cohérence optique doit respecter les spécifications techniques obligatoires conformément à l'annexe B.

## 6. PRODUITS LIVRABLES :

L'entrepreneur doit respecter et livrer ce qui suit :

6.1 Appareil de tomographie à cohérence optique	Un (1) appareil de tomographie à cohérence optique, y compris l'installation au 41 <sup>e</sup> Centre des Services de santé des FC, bâtiment 150, Richelain, (Québec) J0J 1R0, avec une option d'acheter jusqu'à deux (2) appareils de tomographie à cohérence optique supplémentaires en tout temps avant le 31 décembre 2019. L'appareil de tomographie à cohérence optique doit respecter toutes les spécifications techniques obligatoires figurant à l'annexe B et les accessoires énumérés à la section 6.2.
6.2 Accessoires	a) Une (1) table motorisée compatible avec l'appareil de tomographie à cohérence optique, adaptable aux différentes tailles des patients.  c) Un (1) écran couleur ayant une diagonale minimale d'au moins dix-neuf (19) pouces, et une résolution minimale de 1920 x 1080 pixels.  d) Une (1) imprimante laser qui imprime en couleur ainsi qu'en noir et blanc, ayant une vitesse d'impression minimale de douze (12) pages par minute et une résolution d'impression minimale de 600 x 600 points par pouce.  e) Un (1) système informatique, avec le logiciel applicable pour traiter, visualiser et récupérer des images de l'appareil de tomographie à cohérence optique.
6.3 Garantie	Pour chaque appareil de tomographie à cohérence optique et ses accessoires, l'entrepreneur doit fournir une garantie d'au moins un (1) an avec l'option d'acheter, à la discrétion du Gp Svc S FC, jusqu'à deux (2) périodes de garantie supplémentaires d'un an en tout temps avant le 31 décembre 2019. Durant les périodes de garantie initiale et optionnelle, l'entrepreneur doit inclure toutes les mises à jour logicielles, les pièces et la main-d'œuvre, le soutien technique par téléphone et le soutien technique à distance dans le prix proposé. Remarque :

	<p>Les nouvelles « mises à jour » sous-entendent les améliorations ou modifications apportées au logiciel ou les modules nouveaux ou supplémentaires utilisés conjointement avec le logiciel, qui représentent la nouvelle génération de logiciel et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients moyennant habituellement des frais supplémentaires.</p>
6.3 Formation	<p>Pour chaque appareil de tomographie à cohérence optique et ses accessoires, l'entrepreneur doit fournir au moins un (1) jour de formation pratique sur place à l'intention des opérateurs, au 41<sup>e</sup> Centre de services de santé des Forces canadiennes, Richelieu (Québec) en français, pour un minimum de trois (3) techniciens en ophtalmologie dans les quatre (4) semaines suivant la livraison de l'appareil de tomographie à cohérence optique. Au minimum, la formation pratique doit fournir aux techniciens les connaissances requises pour parcourir les différents menus, systèmes et sous-systèmes, et suivre les procédures de dépannage de base pour les appareils d'analyse pour l'appareil de tomographie à cohérence optique. À la fin de la formation, les techniciens doivent opérer avec aisance et de façon efficace l'appareil de tomographie à cohérence optique.</p>
6.4 Manuels de formation	<p>Pour chaque appareil de tomographie à cohérence optique et ses accessoires, l'entrepreneur doit fournir un (1) manuel de l'opérateur. La version en français est obligatoire, ainsi que le format bilingue, français et anglais, s'il y a lieu. Au minimum, le manuel fourni doit comprendre des renseignements exhaustifs sur la manipulation de l'appareil, des explications des codes d'erreur, le dépannage et la maintenance recommandée de l'opérateur. Le manuel doit être fourni sous forme de copie papier ou en format électronique.</p>

## ANNEXE B – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES

### 1. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES :

L'entrepreneur doit fournir un (1) appareil de tomographie à cohérence optique non invasif qui respecte les exigences suivantes :

#### 1.1 DONNÉES TECHNIQUES

##### 1.1.1 MODE DE MESURAGE :

**1.1.1.1** Vitesse de numérisation : L'appareil de tomographie à cohérence optique doit pouvoir numériser avec une vitesse minimale de 40 000 A-scan/seconde.

**1.1.1.2** Mode de dimension : Capable de reproduire une imagerie tridimensionnelle de la rétine et la topographie du disque du nerf optique.

**1.1.1.3** L'appareil de tomographie à cohérence optique doit utiliser l'imagerie infrarouge du fond, réduisant au minimum la nécessité d'une dilatation des pupilles.

##### 1.1.2 RÉOLUTION AXIALE

L'appareil de tomographie à cohérence optique doit utiliser le domaine spectral ou de Fourier avec une résolution axiale (approfondie) inférieure ou égale à 7 micromètres.

##### 1.1.3 RÉOLUTION TRANSVERSALE

L'appareil de tomographie à cohérence optique doit avoir une résolution transversale inférieure ou égale à 20 micromètres (dans les tissus).

### 1.2 MODULE D'ANALYSE DE LA RÉTINE

Ce module doit fournir des images ou une séquence d'images pour aider à identifier les maladies en fournissant les éléments suivants :

1.2.1 Oculométrie, épaisseur de la rétine, volume de la rétine et couche des fibres nerveuses rétiniennes.

1.2.2 Épithélium pigmentaire de la rétine.

1.2.3 Système d'oculométrie : L'appareil de tomographie à cohérence optique doit être doté d'un système d'oculométrie. Ce système aidera à surveiller la maladie possible au fil du temps.

1.2.4 Doit présenter des images pouvant indiquer les couches de la rétine pour le diagnostic des troubles de la macula, incluant sans toutefois s'y limiter, la dégénérescence maculaire liée à l'âge, l'œdème maculaire, les trous maculaires et la maculopathie myopique (tache de Fuchs).

1.2.5 Macula : Obtenir des images pouvant indiquer la membrane limitante interne.

1.2.6 Macula : Obtenir des images pouvant indiquer le segment intérieur/segment extérieur.

1.2.7 Macula : Obtenir des images pouvant indiquer l'épithélium de la membrane de Bruch de la rétine.

### **1.3 MODULE D'ANALYSE DU GLAUCOME**

- 1.3.1 Glaucome : Obtenir des images pouvant indiquer les couches des fibres nerveuses optiques utilisées dans le diagnostic des troubles du glaucome.
- 1.3.2 Glaucome : Obtenir des images de la région rétinale périmaculaire pour examiner de près la couche de cellules ganglionnaires de la rétine pour le diagnostic des troubles du glaucome.

### **1.4 MODULE D'ANALYSE DU SEGMENT ANTÉRIEUR**


- 1.4.1 L'appareil de tomographie à cohérence optique doit fournir une imagerie du segment antérieur.
- 1.4.2 L'appareil de tomographie à cohérence optique doit être doté d'un filtre de réduction du bruit pour améliorer le niveau de détail.
- 1.4.3 Ce module doit fournir un outil interactif pour les mesures de la cornée et de la sclère.
- 1.4.4 Ce module doit pouvoir indiquer le glaucome par fermeture de l'angle.
- 1.4.5 Ce module doit pouvoir indiquer les deux angles de la chambre antérieure dans d'une seule numérisation.

### **1.5 CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES ET PHYSIQUES**

- 1.5.1 L'appareil de tomographie à cohérence optique doit accepter la tension de 120 V ca@60 Hz.

## ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

**RECEIVED**  
OCT 05 2016

 Government of Canada / Gouvernement du Canada	Contract Number / Numéro du contrat W6369-16-A036 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
---	--

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

**PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE**

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Department of National Defence	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction CMP
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance N/A	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant N/A

4. Brief Description of Work / Brève description du travail  
The Canadian Armed Forces has a requirement for a non-invasive Optical Coherence Tomography device with motorized table, high resolution color monitor, computer system, color laser printer and applicable software to visualize, store and retrieve the images taken with the Optical Coherence device. This requirement will be used to enhance the Canadian Armed Forces, through the Canadian Forces Health Service Group, ability to deliver effective patient care.

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?  No  Yes  
 Non  Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?  No  Yes  
 Non  Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets?  
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  
(Specify the level of access using the chart in Question 7, c)  
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7, c)  No  Yes  
 Non  Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.  
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.  No  Yes  
 Non  Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage?  
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?  No  Yes  
 Non  Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

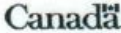
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/> Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
--	---	---

7. c) Level of information / Niveau d'information


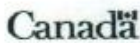
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/> NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>
---	---	---

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
UNCLASSIFIED





 Government of Canada Gouvernement du Canada	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">           Contract Number / Numéro du contrat            W6369-16-A036         </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">           Security Classification / Classification de sécurité            UNCLASSIFIED         </td> </tr> </table>	Contract Number / Numéro du contrat W6369-16-A036	Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
Contract Number / Numéro du contrat W6369-16-A036			
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED			
<b>PART A (continued) / PARTIE A (suite)</b>			
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? <span style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> No  <input type="checkbox"/> Yes         </span>			
If Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :			
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? <span style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> No  <input type="checkbox"/> Yes         </span>			
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Document Number / Numéro du document :			
<b>PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)</b>			
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis			
<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL		
<input type="checkbox"/> TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL		
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET		
	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET		
	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET		
	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET		
Special comments: Commentaires spéciaux : _____			
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.			
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? <span style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> No  <input type="checkbox"/> Yes         </span>			
If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? <span style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> No  <input type="checkbox"/> Yes         </span>			
<b>PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)</b>			
<b>INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS</b>			
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? <span style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> No  <input type="checkbox"/> Yes         </span>			
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? <span style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> No  <input type="checkbox"/> Yes         </span>			
<b>PRODUCTION</b>			
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? <span style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> No  <input type="checkbox"/> Yes         </span>			
<b>INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)</b>			
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? <span style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> No  <input type="checkbox"/> Yes         </span>			
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? <span style="float: right;"> <input checked="" type="checkbox"/> No  <input type="checkbox"/> Yes         </span>			
TBS/SCT 350-103(2004/12)	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="padding: 2px;">           Security Classification / Classification de sécurité            UNCLASSIFIED         </td> </tr> </table>	Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED			
			



Contract Number / Numéro du contrat
W6369-16-A036
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET Très SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET COMSEC Très SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET Très SECRET
											A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production																
IT Media / Support IT																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

### ANNEXE D – BASE DE PAIEMENT

1. Prix ferme par unité

- Les prix doivent rester fermes pendant toute la durée du contrat.
- Les prix proposés ne comprennent pas les taxes applicables. Toutefois, celles-ci seront ajoutées comme article distinct sur chaque facture produite en vertu du contrat.

	Description	Quantité	Délai (en jours civils)	Prix unitaire ferme (en \$ CAN)		
				Année initiale du contrat : Date d'attribution – 31 décembre 2017	Taux optionnel A : 1 <sup>er</sup> janv. 2018 – 31 déc. 2018	Taux optionnel B : 1 <sup>er</sup> janv. 2019 – 31 déc. 2019
1	Livraison et installation de l'appareil de tomographie à cohérence optique (y compris les accessoires nécessaires) conformément à l'annexe A.	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>ACCESSOIRES</b>						
2a	Une (1) table motorisée compatible avec l'appareil de tomographie à cohérence optique, adaptable aux différentes tailles des patients.	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
2b	Un (1) écran couleur ayant une diagonale minimale d'au moins dix-neuf (19) pouces, et une résolution minimale de 1920 x 1080 pixels.	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
2c	Un (1) système informatique (avec le logiciel applicable pour traiter, visualiser et récupérer des images et la formation de l'opérateur de l'appareil de	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$

	tomographie à cohérence optique).					
<b>2d</b>	Une (1) imprimante laser qui imprime en couleur ainsi qu'en noir et blanc, ayant une vitesse d'impression minimale de douze (12) pages par minute et une résolution d'impression minimale de 600 x 600 points par pouce.	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>FORMATION</b>						
<b>3a</b>	Au moins un (1) jour de formation sur place pour un minimum de trois (3) techniciens en ophtalmologie.	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>3b</b>	Manuels de formation, documents de références, documentation, frais de scolarité et frais de déplacement et de subsistance de l'entrepreneur	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>GARANTIE</b>						
<b>4</b>	Période de garantie d'au moins un (1) an (y compris toutes les mises à jour logicielles, les pièces et la main-d'œuvre, le soutien technique par téléphone et le soutien technique à distance)	1		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>5</b>	<b>TOTAL</b>			_____ \$	_____ \$	_____ \$

Solicitation No. – N° de l'invitation  
W6369-16-A036  
Client Ref. No. – N° de réf. du client  
W6369-16-A036

Amd. No. – N° de la modif.  
File No. – N° du dossier  
W6369-16-A036

Buyer ID – Id de l'acheteur  
XXXXX  
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

---